

Résultat de l'interpellation des partis et candidats belges francophones

Le MR et le FDF n'ont pas répondu à l'interpellation. Le PTB a été consulté du côté flamand et pas du côté francophone.

Questions	Ecolo	PS	cdH
<p>Politique budgétaire</p> <p><i>Êtes-vous d'accord que les politiques et programmes d'austérité et de dérégulation dans lesquels l'Europe s'engage et qui la mènent vers la récession doivent être stoppés (par exemple REFIT) ?</i></p>	OUI	Oui, nous refusons les politiques d'austérité imposées par les conservateurs et défendre un rythme de retour à l'équilibre des finances publiques qui permette de ne pas tuer l'activité économique, l'emploi et les services publics. En ce qui concerne plus spécifiquement le programme REFIT, nous voulons revoir les objectifs et la philosophie même de ce programme européen pour empêcher un affaiblissement des droits des citoyens européens.	Oui, les politiques d'austérités ont montré leurs limites et il est temps de mettre en œuvre une politique de relance. Même le FMI est d'accord sur les dangers des politiques restrictives menées actuellement qui empêchent toute dépense d'investissements pour la croissance, qui appauvrit les populations, menacent la cohésion sociale et mettent en danger les Services publics pourtant garants de l'accès aux droits fondamentaux de tous les citoyens tels que la santé et l'éducation. S'il est essentiel d'assurer une gestion budgétaire responsable, il est tout aussi fondamental de distinguer ce qui relève d'investissements par rapport à des dépenses courantes. Quant aux programmes de dérégulation, tel que REFIT (Regulatory Fitness and Performance Programme), nous y sommes fortement opposés. Sous prétexte de la simplification administrative, ce programme est une attaque directe aux droits des travailleurs : il doit être annulé.
<p><i>Êtes-vous d'accord que Le TSCG, le Six-Pack et le Two-Pack doivent être annulés ?</i></p>	Nous sommes bel et bien et de manière univoque contre l'austérité. Néanmoins, le rapport voté début 2014 sur la troika très critique à son égard montre une	Pour le PS, les règles de la gouvernance économique doivent être fondamentalement revues. L'analyse des déséquilibres macroéconomiques	Il est fondamental que les politiques économiques et sociales convergent et que l'effort soit réparti entre pays en déficit et ceux en surplus. C'est la raison

	<p>prise de conscience des ratés des politiques européennes. La gouvernance économique doit être revue dans la première moitié de la législature. Nous voulons la rééquilibrer de manière à rendre les objectifs sociaux et environnementaux aussi contraignants que la consolidation budgétaire et adaptant les procédures à ce changement. A moins de changer le Traité, c'est la seule possibilité pour rendre crédibles ces objectifs.</p>	<p>par la Commission européenne se fonde actuellement sur les seuls indicateurs budgétaires et financiers. Ce biais conduit à envisager l'emploi et la protection sociale comme des variables d'ajustement. Cette logique est nuisible pour l'avenir de l'Europe !</p> <p>C'est pourquoi, le PS veut mettre en place un pacte d'investissement social européen en équilibrant les critères économiques et budgétaires du Pacte de stabilité et de croissance révisé par des critères sociaux et d'emploi avec des objectifs précis et contraignants assurant une solidarité entre les générations en Europe.</p>	<p>pour laquelle il faut avancer sur le chemin de l'approfondissement de l'UEM en renforçant la coordination des politiques nationales tout en conférant à la zone euro une capacité budgétaire permettant d'absorber en son sein les chocs asymétriques. Pour le cdH, le combat légitime contre l'austérité et pour la croissance et l'emploi exige de faire progresser l'intégration politique, sociale et économique. Il faut donc continuer les efforts pour renforcer les politiques de croissance et d'emploi, la dimension fiscale et sociale de l'UEM et les instruments de solidarité, en vue de parvenir à une véritable union politique, dotée d'un budget européen fédéral capable de financer des dépenses d'intérêt commun et d'assurer la solidarité des Etats-membres.</p>
<p><i>Êtes-vous d'accord qu'une partie importante de la dette publique doit être annulée sans porter atteinte aux petits épargnants et pensionnés ?</i></p>	<p>OUI</p>	<p>Cette question pose le problème de la détermination de la dimension illégitime de la dette publique.</p>	<p>Nous sommes favorables à une discussion au niveau européen sur la nécessité de trouver des solutions au règlement de la dette sans déresponsabiliser les pays concernés. Une forme de solidarisation des risques financiers, par exemple par le biais d'obligations européennes, doit être recherchée.</p>
<p><i>Êtes-vous d'accord que la Banque centrale européenne et d'autres institutions bancaires publiques doivent être mandatées pour prêter directement aux États à des taux faibles et sous contrôle démocratique, sans que ces prêts soient liés à des injonctions de</i></p>	<p>OUI, même si nous préconisons plutôt l'octroi d'une licence bancaire au Mécanisme Européen de Stabilité pour que celui-ci obtienne à des taux faibles des fonds auprès de la BCE et que, ensuite, les Etats membres puissent s'adresser à lui pour se financer à</p>	<p>Oui.</p>	<p>Oui. La mise en place de l'Euro s'est faite sans la mise en place d'une gouvernance économique. Pour le cdH, il faudrait redéfinir le rôle de la Banque centrale européenne (BCE) en lui donnant plus d'espace et de moyens pour qu'elle puisse agir. Dans cette optique, il</p>

<i>privatisation ou de dérégulation?</i>	moindre coût.		importe de conférer à la BCE le mandat de prêteur de dernier ressort pour les Etats solvables. Au cdH, nous pensons qu'investir la BCE de ce nouveau mandat permettrait de constituer un pare-feu efficace contre les attaques spéculatives sur les dettes souveraines des Etats membres. En outre, il faudrait donner à la BCE une mission plus vaste qui ne se limite pas à contrôler l'inflation afin qu'elle soit davantage préoccupée par la croissance et l'emploi.
Politiques fiscales	Ecolo	PS	cdH
<i>Êtes-vous d'accord que les revenus, le patrimoine et les profits doivent être soumis à un système de taxation juste et progressif, avec un impôt minimum effectif appliqué dans tous les États membres de l'Union Européenne ?</i>	OUI, nous proposons d'ailleurs une taxation des patrimoines (1 % à partir du premier million et 2 % à partir de 5 millions), ce qui permettrait de collecter 260 milliards au niveau européen.	Oui, notre programme mentionne que nous souhaitons promouvoir l'instauration d'une taxe progressive sur les revenus du capital au niveau européen et d'un impôt sur les grands patrimoines (avec un socle défini au niveau européen).	Oui, pour le cdH, il faut réaliser une réforme fiscale dans le but de simplifier le système et de le rendre plus juste. Nous voulons réaliser un glissement de la fiscalité pour diminuer drastiquement les contributions sur les revenus du travail. Pour le cdH, il faut réaliser un transfert de fiscalité vers le capital pour alléger considérablement les contributions sur le travail. Aujourd'hui, il est inacceptable que les revenus du travail soient très rapidement taxés à 50% alors que certains revenus issus d'activités spéculatives ne le sont pas du tout.
<i>Êtes-vous d'accord que les transactions financières doivent être taxées ?</i>	OUI	Oui, nous voulons poursuivre le combat pour instaurer une taxe sur les transactions financières (TTF) destinée à lutter contre la spéculation, dont le champ d'application couvre les transactions sur l'ensemble des actions, obligations, opérations de change et	Oui, à condition qu'elle se fasse au niveau européen. Le cdH est favorable à l'instauration d'une taxe sur les transactions financières qui doit permettre que le secteur financier participe équitablement au coût de la crise actuelle, surtout après avoir

		<p>produits dérivés de toute sorte, intégrant toutes les institutions financières qui interviennent dans une opération en rapport avec un titre émis dans un Etat membre et non limitée aux institutions situées sur le territoire.</p>	<p>bénéficié d'un soutien massif de la part des pouvoirs publics. Pour le cdH, il faut maintenant que la mise en œuvre de la taxe sur les transactions financières soit une priorité et que le champ d'application soit le plus large possible. La mise en place doit également se faire dans le plus grand nombre de pays membres, voire être adoptée également par des pays non-membres de l'Union. Les recettes de cette taxe doivent permettre le développement de politiques d'investissement et d'emplois au niveau européen.</p>
<p><i>Êtes-vous d'accord que les paradis fiscaux et les activités hors bilan doivent être interdits ainsi que le secret bancaire aboli ?</i></p>	OUI	<p>Oui, c'est pourquoi le PS propose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuivre les travaux pour lutter contre la planification fiscale agressive des multinationales et des paradis fiscaux ; - lutter plus efficacement contre les paradis fiscaux à l'intérieur de la zone euro et surveiller les mouvements de capitaux vers les places financières offshore (paradis fiscaux) en recourant au marquage des capitaux par l'utilisation de la TTF - renforcer la lutte contre les structures offshores mises en place pour faciliter des montages fiscaux frauduleux ; - établir un code de conduite sur les pratiques fiscales et sociales dommageables et impulser une action déterminée au niveau de la Belgique afin que le plan d'action de 	<p>La crise financière a mis en évidence le rôle joué par les paradis fiscaux et les centres financiers extraterritoriaux dans la fragilisation du système financier mondial. L'existence de paradis fiscaux contribue en effet significativement à la déperdition fiscale pour les Etats membres européens et porte atteinte à l'équité fiscale.</p> <p>Oui. Le cdH est en faveur d'une interdiction afin d'éradiquer les paradis fiscaux et les places financières offshore. Nous proposons de rendre effectives les obligations de transparence des banques dans les paradis fiscaux et la régulation de leurs activités dans toute l'Union européenne et de réviser la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne pour l'appliquer à de nouveaux produits et à un champ d'acteurs plus large. Le cdH souhaite que l'échange automatique d'information concernant</p>

		<p>l'OCDE relatif à l'érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (dit plan BEPS) vers l'étranger aboutisse et assure une juste contribution fiscale des entreprises multinationales avec comme but ultime d'obtenir un impôt minimum des sociétés pour les multinationales afin d'éviter ces montages financiers ayant comme objectif de transférer l'argent vers un pays à la fiscalité plus favorable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - instaurer une véritable régulation du système financier international, notamment en démantelant les paradis fiscaux, et en luttant contre les pratiques d'évasion fiscale en obligeant, par exemple, les firmes multinationales, à fournir dans leurs comptes annuels consolidés, le détail, pays par pays, de l'implantation de leurs filiales, du nombre d'employés de celles-ci, du volume du chiffre d'affaires et des impôts payés, afin de faire correspondre les niveaux de contribution fiscale dans chacun des pays à la réalité de l'activité économique 	tous les types de revenus se généralise au niveau mondial.
Secteur financier	Ecolo	PS	cdH
<i>Êtes-vous d'accord que les garanties extensives accordées aux banques doivent être revues et les actionnaires doivent avoir leur part de pertes ?</i>	OUI	Il faut certainement que les actionnaires prennent leur responsabilité. Mais il n'est pas constructif de revenir sur des décisions qui ont aussi stabilisé le système bancaire et rassuré les	Pour le cdH, il est primordial que les Etats n'aient plus à intervenir lors des faillites bancaires. Afin d'éviter que la situation de 2009 se reproduise, le cdH souhaite la construction d'une l'Union

		<p>marchés. Si on change ça: on risque des faillites, resserrement taux de crédits, perte de confiance etc.</p>	<p>bancaire européenne avec trois piliers : mécanisme unique de supervision, mécanisme unique de résolution et mécanisme unique de protection des dépôts. Le cdH se réjouit que les deux premiers piliers soient en voie de réalisation mais souhaite également, que la création d'un Fonds européen de protection des dépôts bancaires financés par des contributions des banques.</p> <p>Pour ce qui est des coûts des faillites bancaires, le mécanisme unique de résolution prévoit que les actionnaires et les créanciers des banques assument en premier le coût des procédures de résolution.</p>
<p><i>Êtes-vous d'accord que les banques d'affaire et les banques de dépôt doivent être complètement séparées ?</i></p>	OUI	<p>Oui, la réforme bancaire belge a, dans les faits, scindé ces deux types d'activité. Il faut à présent porter cette réforme au niveau européen.</p>	<p>Au niveau belge, le cdH a soutenu l'adoption d'une réforme bancaire qui renforce le contrôle des banques et interdit le trading pour compte propre. Le cdH considère cette réforme comme un premier pas important en attendant une réforme au niveau européen.</p>
<p><i>Êtes-vous d'accord que les banques qui sont "trop grandes pour faire faillite" doivent être démantelées ?</i></p>	OUI	<p>Non, des mesures ont été prises et sont toujours en cours d'adoption pour s'assurer que toutes les banques sont en mesure de faire face à leurs obligations en cas de difficulté. Les banques les plus grandes seront par ailleurs contrôlées par la banque centrale européenne. Quoi qu'il en soit, il faut éviter un retour au too big to fail.</p>	<p>Pour le cdH, il est important que les banques n'augmentent pas la taille de leur bilan sans prendre en compte la qualité de leurs actifs et le risque qui s'ensuit. Suite à la crise financière, le secteur bancaire belge a été considérablement redimensionné. La réforme bancaire belge a mis en place des garde-fous afin que les erreurs du passé ne puissent pas se reproduire. Pour le cdH, il n'est pas bon qu'une</p>

			<p>banque soit tellement grande qu'elle puisse influencer sur les décisions d'un Etat. Le mécanisme de supervision unique qui transfère la surveillance des banques systémiques de la zone euro à la Banque Centrale européenne devrait répondre à ce problème généré par la trop grande proximité entre contrôleur et contrôlé.</p> <p>En ce qui concerne la taille des bilans, les nouvelles normes de Bâle III transposées par la directive CRD IV imposent des surcharges en capital en fonction du risque des actifs avec pour objectif de freiner la prise de risque. L'adoption d'une séparation des métiers bancaires au niveau européen est également une mesure qui répond à ce problème des banques « trop grandes pour faire faillite ».</p>
<p><i>Êtes-vous d'accord que les banques et institutions financières doivent être soumises à un contrôle démocratique ?</i></p>	<p>OUI dans le sens où les législateurs doivent veiller à ce qu'elles fonctionnent de manière transparente et de manière à financer l'économie réelle, sans créer le moindre risque pour les épargnants et les entreprises et pouvoirs publics qui se financent auprès d'elles.</p>	<p>Oui, mais qu'entend-on par contrôle démocratique ? Les banques sont beaucoup plus contrôlées qu'avant la crise et le modèle a été complètement revu, avec un transfert de cette prérogative à la banque nationale. Pour le PS, le Gouverneur devrait pouvoir régulièrement répondre aux questions du Parlement fédéral lors d'une audition annuelle.</p>	<p>Pour le cdH, les banques doivent être soumises à des autorités de contrôle indépendantes qui disposent de moyens suffisants pour mener à bien leurs missions. La loi du 30 juillet 2013 visant à renforcer la protection des utilisateurs de produits et services financiers ainsi que les compétences de l'Autorité des services et marchés financiers, et portant des dispositions diverses dites loi « Twin Peaks II » ainsi que la nouvelle loi bancaire, ont profondément modifié le contrôle des banques en Belgique. Le contrôle démocratique par la Commission compétente de la Chambre des Représentants y a été renforcé. Le cdH souhaite aller plus loin et</p>

			propose de renforcer l'expertise des autorités de contrôle du secteur bancaire en spécifiant dans la loi des critères de pré-requis pour les cadres dirigeants des autorités de contrôle du secteur financier que sont la Banque nationale de Belgique et l'autorité de contrôle des services et marchés financiers (FSMA). Il faut renforcer également l'expertise des administrateurs désignés par l'Etat au sein des banques dont l'Etat est actionnaire.
<i>Êtes-vous d'accord que la priorité doit être donnée à un système de crédit public et coopératif ?</i>	Vu l'importance des banques «traditionnelles», celles-ci restent l'acteur prédominant qu'il faut cibler en raison des risques potentiels qu'elles font peser sur l'économie et les relations qu'elles entretiennent avec les paradis fiscaux. A côté de cela, nous proposons d'encourager des modèles alternatifs tels que ceux cités.	Le PS est en faveur d'un système financier et de crédit qui comprend une multitude d'acteurs, tant privés que publics et coopératifs. Les banques sont également importantes pour le financement des entreprises et des particuliers.	Le cdH souhaite que les banques jouent pleinement leur rôle de financement de l'économie réelle. Cependant, le fait que l'Etat soit actionnaire de banques n'est pas une garantie suffisante. Souvenons-nous des difficultés rencontrées par la banque Dexia alors que la majorité des parts étaient détenues par des pouvoirs publics. Le cdH souhaite éviter les conflits d'intérêts entre l'Etat régulateur et l'Etat actionnaire. Une trop grande proximité entre certaines banques et l'Etat n'est pas souhaitable. A long terme, l'Etat n'a donc pas vocation à rester actionnaire unique de Belfius. Cependant, toute vente de participation devra se faire lorsque les conditions seront réunies. Le cdH souhaite que les épargnants puissent investir dans des projets en lien avec leur région. Pour ce faire, le cdH soutient les nouvelles formes d'investissement. Concernant le <i>crowdfunding</i> , le cdH

			<p>propose d'encourager et professionnaliser le secteur en rassemblant dans un seul texte les droits et les obligations des acteurs et de relever à 500.000 euros le montant maximum qu'un entrepreneur peut récolter (maximum 300.000 euros actuellement) sans obligation de publication de prospectus. Le cdH propose également d'encourager et protéger les prêteurs, en intégrant la possibilité de déduction fiscale en cas d'échec du projet et en améliorant les informations liées aux risques encourus et d'instaurer une déductibilité fiscale sur les montants investis en <i>crowdfunding</i>, pour l'année de l'investissement.</p> <p>Pour le cdH, il est aussi primordial de séparer les activités spéculatives des banques des activités commerciales, de manière à ce que des pertes dues aux activités spéculatives n'affectent pas la sécurité des dépôts et l'octroi de crédit à l'économie.</p> <p>Le cdH soutient également les coopératives qui ont vu le jour suite à la crise financière. Ces coopératives permettent des initiatives innovantes par rapport au secteur financier, notamment la création d'une banque participative et transparente qui s'engage à investir dans l'économie réelle.</p>
--	--	--	--

TTIP	Ecolo	PS	cdH
<p><i>Vous engagez-vous à refuser la poursuite des négociations ou la ratification du TTIP ou de tout autre accord s'il contient une ou plusieurs des dispositions suivantes:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>un mécanisme de règlements des différends entre investisseurs et État,</i> - <i>marchandisation et libéralisation des services publics de base tels que l'éducation, la santé, la distribution de l'eau, le transport, ...</i> - <i>mécanismes de convergence des réglementations américaines et européennes susceptibles d'entraîner un recul des acquis ou d'une mise en concurrence forcée dans les matières sociales, environnementales, alimentaires ou de protection des individus?</i> 	<p>OUI, nous nous sommes exprimés à ce sujet et les Verts sont le seul groupe politique au Parlement européen à avoir voté contre les deux résolutions sur le TTIP (octobre 2012 et février 2013) et contre le rapport sur la clause polémique ISDS (avril 2014)</p>	<p>Oui</p>	<p>Tout accord inclut un mode de règlement des différends. Il n'y a donc aucune raison que le PTIC ne prévoit pas de mécanismes pour régler les différends entre investisseurs et Etats. La question est de savoir quel mécanisme est prévu. A ce stade des négociations, qui n'en sont qu'à leurs débuts, deux possibilités sont envisagées : le recours à l'arbitrage, qui est surtout pertinent pour des accords avec des pays dont l'Etat de droit est faible, et compter sur les tribunaux existants, ce qui pourraient d'envisager dans le cadre de cet accord.</p> <p>Ce partenariat doit profiter à l'ensemble des Européens, dans le respect de nos valeurs. Le mandat de négociations prévoit que la négociation devra garantir un haut niveau de protection de l'environnement, des travailleurs et des consommateurs, préservant l'acquis réglementaire des Etats membres. Donc les bœufs aux hormones, les OGM, les poulets chlorés ne doivent pas être autorisés en Europe, les quotas et les soutiens audiovisuels peuvent rester d'application.</p> <p>Pour le cdH, un tel accord est porteur de richesse, de croissance. Mais il faut rester vigilant. Le cdH a plaidé pour l'exception culturelle et agricole, de veiller à préserver le rôle que l'agriculture joue en Europe, pas seulement pour produire une alimentation de qualité mais aussi la</p>

			préservation de la biodiversité et la gestion des territoires.
Démocratie	Ecolo	PS	cdH
<i>1° Estimez-vous que tout processus décisionnel au niveau européen devrait, à toute étape, respecter les conditions suivantes :</i>			
<i>A) Explication claire et documentée de l'objectif de la décision et de la manière dont il se rapporte aux droits humains, au progrès social, à la qualité de l'environnement, à l'inclusion sociale, à la réduction de la pauvreté et au développement durable (objectifs inclus dans le Traité de l'UE)</i>	OUI, nous proposons dans notre programme d'annexer à toute proposition législation et plan d'action de la Commission une fiche décrivant les impacts sociaux et environnementaux.	Oui	Oui. Pour le cdH, tout processus décisionnel devrait respecter cette condition afin d'assurer la pleine information des citoyens.
<i>B) Non-participation à la prise de décision de toute personne qui y a un intérêt économique, a des relations étroites avec ou est sous l'influence d'une personne ayant un tel intérêt.</i>	OUI, mais cela n'empêche que les personnes prenant part aux décisions (Eurodéputés, Ministres, Commission) puissent recueillir des informations de la part des parties prenantes. Celles-ci agissant dans le cadre d'un lobbying doivent respecter un code de conduite et celui-ci doit être renforcé. Les Eurodéputés en charge d'un rapport doivent indiquer en annexe la liste des personnes avec qui ils ont eu des contacts pour nourrir leurs réflexions. Nous souhaitons en tout état de cause éviter que, par la voie du lobbying, le big business use de son influence au point tel que l'intérêt public passe après leurs intérêts financiers..	Oui, il faut lutter contre toutes les formes de conflit d'intérêts.	Oui. Le cdH est favorable à la mise en place de mécanismes pour empêcher les conflits d'intérêts.

<p><i>C) Pleine transparence sur tout aspect et toute étape du processus décisionnel, en ce compris sur tout document lié à celui-ci et toute contribution, de toute nature ou origine, visant à ou pouvant avoir comme effet d'influencer la décision.</i></p>	<p>OUI, la Commission en fonction devrait diffuser une information en ligne quant aux réunions entre les Commissaires ou leurs représentants officiels et les lobbyistes. Par ailleurs, les rapporteurs au PE devraient publier dans leur rapport une « legislative footprint » (« empreinte législative ») indiquant les lobbyistes rencontrés. Ecolo demande aussi qu'ils ne puissent rencontrer dans l'enceinte parlementaire que ceux qui sont inscrits au registre de transparence.</p>	<p>Oui, il serait par exemple important de vérifier sur quels critères les groupes à haut niveau sont constitués et définir des règles précises.</p>	<p>Oui. Le cdH plaide pour la pleine transparence. Par ailleurs, nous sommes favorables à une amélioration du registre de transparence afin qu'il puisse inclure plus d'informations, notamment sur les sources de financement des organisations inscrites.</p>
<p><i>D) Concertation sociale si la décision à prendre a ou peut avoir un impact sur l'emploi, le travail, le droit du travail et/ou les droits sociaux et économiques?</i></p>	<p>OUI, les partenaires sociaux sont d'ailleurs colégislateurs des directives « emploi ».</p>	<p>Oui, il faut renforcer le dialogue social européen.</p>	<p>Oui, nous sommes favorables à un renforcement du rôle et de l'implication des partenaires sociaux européens. C'est aussi une manière d'assurer une plus grande transparence et des décisions démocratiques.</p>
<p><i>2° Vous engagez-vous à agir pour la mise en application des principes que vous approuvez ci-dessus?</i></p>	<p>OUI</p>	<p>Oui</p>	<p>Pas de réponse</p>